

Conseil de Paris des 4, 5, 6, et 7 juillet 2023

## AMENDEMENT

Rattaché à la délibération 2023 PEC 1

Présenté par Delphine Bürkli, Alexis Govciyan et Maud Lelievre relatif au dispositif  
"J'ai un animal seul chez moi"

Considérant le projet de délibération PEC 1 relative à la condition animale à Paris ;

Considérant que l'article 1 de la présente délibération prévoit que : "La Ville de Paris lance une large campagne de communication autour de la carte d'urgence et de l'autocollant "J'ai un animal chez moi" pour diffuser plus largement ces outils, sensibiliser aux bons réflexes s'agissant des animaux domestiques en cas d'urgence mais aussi faire connaître des actions et dispositifs existants d'accompagnement des propriétaires d'animaux domestiques à Paris." ;

Considérant que l'instauration du dispositif "J'ai un animal seul chez moi" a été mis en place dès 2021 par la mairie du 9e arrondissement ;

Considérant que le dispositif a fait ses preuves et qu'il convient dorénavant de le renforcer et de l'améliorer ;

**Sur proposition de Delphine Bürkli, Alexis Govciyan et Maud Lelievre, l'article 1 du projet de délibéré pour "promouvoir et accompagner la relation entre les humains et les animaux à Paris" est ainsi amendé :**

**"Après expérimentation dans le 9e arrondissement depuis 2021, la Ville de Paris lance une large campagne de communication autour de la carte d'urgence et de l'autocollant "J'ai un animal seul chez moi" pour diffuser plus largement ces outils, permettre la prise en charge des animaux restant au domicile en cas d'impossibilité du maître de venir les secourir, de sensibiliser aux bons réflexes s'agissant des animaux domestiques en cas d'urgence mais aussi faire connaître des actions et dispositifs existant d'accompagnement des propriétaires d'animaux domestiques à Paris".**